

Le 17 novembre 2017

Nouveaux dispositifs régionaux du Contrat de croissance

## La Région accompagne l'économie de proximité



1

- ① Communiqué de presse ..... p.2 et 3
- ② Pays de la Loire transmission-reprise ..... p.4
- ③ Pays de la Loire Prêt TPE/PME .....p.5
- ④ Pays de la Loire Commerce-Artisanat ..... p.6
- ⑤ Un Appel à projets Région/AFE  
pour soutenir l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles ..... p.7

### CONTACT PRESSE

[Gwenola.cariou-huet](mailto:Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) : [Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Nantes, le 17 novembre 2017

**Communiqué de presse****La Région accompagne l'économie de proximité avec 4 nouveaux dispositifs**

« Réenraciner notre économie dans les territoires, aider les TPE/PME dans leur projet, soutenir la transmission et la reprise d'entreprise sont autant de priorités affirmées et poursuivies par l'assemblée régionale, à travers le Schéma régional de développement économique, innovation et international, et le pacte pour la ruralité. » Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire et Paul Jeanneteau, président de la commission Entreprises, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche, ont présenté aujourd'hui à la presse, à l'issue de la commission permanente, 4 dispositifs régionaux en faveur de l'économie de proximité. 5,1M€ de budget régional est alloué sur ces 4 dispositifs pour un effet de levier global de 30,8 M€ (réseaux bancaires, partenaires / BPI, Plateformes d'initiatives...) pour environ 1 000 entreprises visées.

- **Pays de la Loire transmission-reprise** : vise à augmenter les fonds propres apportés par les repreneurs grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur supplémentaire.
- **Pays de la Loire Prêts TPE/PME** : accompagne les projets de développement des TPE/PME de plus de 3 ans, finance les investissements immatériels et renforce la trésorerie.
- **Pays de la Loire Commerce-Artisanat** : accompagner financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail.
- **Un Appel à projets Région/AFE pour soutenir l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles** : mettre en place des actions collectives visant à faire émerger des solutions innovantes d'accompagnement pour favoriser les transmissions d'entreprises ou maintenir une activité économique de proximité.

Trois entreprises ligériennes bénéficiaires sont venues à l'Hôtel de Région, témoigner de cette démarche volontaire d'aides aux TPE/PME qui font vivre cette économie au cœur des territoires : l'entreprise **DENIAU et DEN METAL**, à Javron-les-Chapelles (53), l'**Auberge du Rally**, à Fillé-sur-Sarthe (72), et l'entreprise **NAONED**, à Nantes (44) « *L'emploi local se confronte à des évolutions importantes : le renouvellement démographiques des chefs d'entreprise n'est pas toujours assuré, la modernisation et le renforcement de la compétitivité des entreprises artisanales est en question.* » explique Paul Jeanneteau.

**En chiffres :**

L'économie de proximité en Pays de la Loire :

78 % des établissements

60 % des emplois salariés

L'artisanat : 1 entreprise sur 3

13 % de l'emploi salarié de la région

Avec 148 000 d'entreprises artisanales et 9500 PME en Pays de la Loire, L'économie de proximité est un véritable pilier de la dynamique économique ligérienne dont la Région a choisi de mettre l'accompagnement de ses acteurs au cœur de sa stratégie de développement économique. **« En apportant son soutien aux entreprises artisanales et aux commerces, la Région des Pays de la Loire participe au maintien de la vie locale, garantissant le maintien des emplois et des services de proximité. »** soutient Christelle Morançais.

### Une campagne de communication du contrat de croissance

Des dispositifs régionaux alliant simplicité et proximité : c'est l'ambition de la nouvelle stratégie économique régionale, qui place l'entreprise au centre de ses dispositifs. La Région a ainsi créé son contrat de Croissance entreprise, une approche complète et sur mesure pour accompagner les entreprises à chaque étape clé de leur développement : conseil, financement, export, innovation.

Une campagne de communication du contrat de croissance sera lancée à partir du 2 décembre afin de faire connaître cette véritable boîte à outils globale qui permet d'épauler chaque structure. Elle s'adresse aux chefs ou futurs chefs d'entreprises en Pays de la Loire qui n'ont pas connaissance de ces dispositifs ou qui pensent qu'obtenir ce type d'aides relève de l'exception, et aux responsables d'organismes intermédiaires d'aide aux entreprises, véritables leviers qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs discours.

### CONTACT PRESSE

**Gwenola.cariou-huet** : [Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

## Pays de la Loire Transmission/Reprise

Conformément à la mesure 12 du Pacte régional pour la Ruralité, La Région a mis en place un nouveau fonds de prêts d'honneur dédié à la transmission-reprise d'entreprise depuis le printemps 2017 en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. L'objectif est d'accompagner les projets de transmission-reprise d'entreprise par la création d'un nouveau fonds de prêts d'honneur (prêt à taux zéro sans garantie) destiné aux repreneurs de TPE, et complémentaire aux dispositifs existants.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé à l'automne 2016, il a été décidé que le portage et la gestion de ce fonds de prêts d'honneur soient confiés à Initiative Pays de la Loire. La Région, réunie en Commission permanente du 3 février 2017, a accordé à Initiative Pays de la Loire une dotation d'un montant de 600 000 € pour 2017 en abondement de ce fonds. La Caisse des Dépôts et Consignations avait attribué un montant identique.

Ce dispositif rencontre un succès certain, de nombreux repreneurs d'entreprise faisant appel à ce fonds de prêts pour sécuriser leur projet de reprise. Sur les 8 premiers mois d'activité, plus de soixante-dix dossiers ont été soutenus. La Commission permanente du 17 novembre a par ailleurs attribué à Initiative Pays de la Loire une dotation d'un montant de 600 000 € (AP) sur un montant subventionnable de 1 275 000 € TTC au titre de l'année 2018, en abondement du fonds « Pays de la Loire transmission-reprise ».

---

4

### Reprise entreprise DENIAU et DEN METAL, à Javron-les-Chapelles (53), par Roland WOLFRUM.

L'entreprise DENIAU est spécialisée dans la construction pour l'élevage, notamment avicole, et possède une seconde activité dans la création de mobil'Home (sous la marque Nautilhome). DEN Metal, est spécialisée dans la construction de charpente métallique.

Montant global du projet de reprise : 5,4 M€

Accompagnement financier du fond Région Reprise Pays de la Loire : 40 000 €

Accompagnement financier par Initiative Mayenne : 20 000 €

Mise en réseau avec le développeur économique de la Communauté de Commune du Mont des Avaloirs, le développeur économique de l'Agence Régionale et de la CCI

A l'issu de la reprise : Intégration du porteur de projet dans les programmes Pays de Loire Conseil (Projet stratégique de l'entreprise) fonds de revitalisation (création de 21 emplois), groupe Dinamic et actuellement en réflexion pour bénéficier d'un accompagnement « industrie du futur »

## Pays de la Loire Prêt TPE/PME

Pays de la Loire Prêt TPE/PME est une solution de financement qui s'adresse aux TPE et aux PME de plus de 3 ans comptant entre 3 et 50 salariés quel que soit leur secteur d'activité illustrant la volonté de la Région, aux côtés de Bpifrance, de soutenir et dynamiser le tissu économique de son territoire.

Sans garantie (aucune garantie n'est prise sur les actifs des entreprises et des dirigeants), ce prêt finance les projets de développement et notamment les investissements immatériels tels que les frais de formation, de recrutement, de logiciels et matériels informatiques, les dépenses de marketing et de communication, travaux d'aménagement...).

Prêt patient, il est d'une durée de 5 ans dont 1 an de différé de remboursement du capital. De plus, il s'inscrit dans un partenariat financier qui peut revêtir différentes formes : apports en fonds propres, concours bancaires ou financement participatif. Pour ces deux raisons notamment, le prêt Croissance TPE contribue à consolider et renforcer la structure financière de l'entreprise.

5

### **L'Entreprise NAONED, à Nantes (44). Président : Jean Philippe DOUIS et DG : YAN BALBACH.**

M. DOUIS est opticien à Talensac depuis 2010, il était précédemment opticien salarié pendant 15 ans dans 21 boutiques de tous horizons. En 2012, il décide de lancer sa propre collection de lunettes « Naoned Eyewear » avec son associé M. MELOU.

Les associés dessinent les modèles et les font fabriquer en France dans des ateliers disposant d'un savoir-faire de qualité. La société réalise 2 collections par an et dispose désormais de 2 sous-traitants à Nantes et à Sens, avec des délais de production de 3 mois (approvisionnement des matières premières en Italie).

La marque Naoned est positionnée sur le « Made in France » et la société a axé sa communication sur ce point. La stratégie reste inchangée depuis le départ. La marque répond à trois critères : Une marque créateur ; une fabrication locale permettant de sauvegarder emplois et savoir-faire ; une monture accessible au maximum de porteurs.

L'entreprise a bénéficié d'un prêt TPE de 50k€ sur 5 ans.

## Pays de la Loire Commerce-Artisanat

A travers ce dispositif, la Région accompagne financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail : travaux d'aménagement, travaux de mise aux normes et d'accessibilité, acquisition de matériels professionnels neufs et de véhicules de tournée et leur aménagement.

Les bénéficiaires de l'aide régionale doivent implanter ou maintenir leur activité dans les communes de la région Pays de la Loire identifiées en situation de « fragilité commerciale » : boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, commerce de détails alimentaires (fruits et légumes, boissons, etc), alimentation générale, supérette, tabac-presse, bar, cafés/restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale, salon de coiffure, institut de beauté, fleuriste, station-service, garage-automobile.

Ce dispositif s'adresse aux TPE (très petite entreprise) en création ou développement, réalisant moins d'1 M€ de chiffre d'affaires annuel HT et dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

### **L'Auberge du Rally, à Fillé-sur-Sarthe (72). Gérant Olivier BLAIS.**

Restaurant traditionnel à base de produits frais et produits traiteur. Il est le dernier restaurant ouvert toute l'année dans la commune, distingué dans les guides Michelin, Gault et Millau.

L'aide de la Région de 17 961 € permet de soutenir la modernisation de l'établissement afin de capter une nouvelle clientèle toujours plus exigeante en améliorant les conditions de travail des salariés, en augmentant la qualité du service et en consolidant l'attractivité commerciale. Les travaux sont relatifs à l'aménagement du local (peinture, plafond, fenêtre, isolation, sanitaire, menuiserie) et au gros œuvre.

## L'appel à projets Région / AFE « Soutenir l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles »

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un partenariat associant la Région Pays de la Loire et l'Agence France Entrepreneur (AFE) dans le but de renforcer les actions d'accompagnement à la transmission d'entreprises et de favoriser le maintien de l'économie de proximité sur les territoires fragiles de la région, en particulier les zones de revitalisation rurales (ZRR).

Le Pacte régional pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation s'engagent à remettre les artisans et commerçants au cœur de la politique économique et à faire de l'économie résidentielle un levier de développement pour les territoires. Cet appel à projets s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de ces orientations stratégiques.

Cet appel à projets a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions collectives, visant à faire émerger et accompagner des solutions innovantes pour maintenir une activité économique de proximité en particulier dans les zones à faible potentiel et à faciliter la transmission/reprise d'entreprises.

Les porteurs de projets sélectionnés auront pour mission de détecter, de sensibiliser et d'accompagner de manière innovante des entrepreneurs dans les territoires « fragiles ». Les actions innovantes auront vocation à être duplicables sur l'ensemble de la région et avoir un impact conséquent sur le territoire. C'est pourquoi la Région sélectionnera un nombre limité de projets afin de maximiser l'effet de levier.

Les actions seront conduites de manière collaborative, pouvant impliquer les chambres consulaires, les réseaux d'accompagnement à la transmission/reprise, les organisations professionnelles et des partenaires publics et ou privés.